

COMMUNE
de SAINTE-MARIE 25113

DECISION DE NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

N° DP 025 523 24 A0024

Demande déposée le 19/10/2024	
Affichée en Mairie le 19/10/2024	
Par :	Madame POUYEMIDANETTE Julie Monsieur COHET Mathis
Adresse :	4 RUE DU LAVOIR 25260 MONTENOIS
Sur un terrain sis :	8 RUE DES MOULINS A VENT 25113 SAINTE-MARIE
Cadastré :	523 AB 71
Nature des Travaux :	Pose de deux fenêtres de toit

Surface de plancher créée : 0 m²

Le Maire de la Commune de SAINTE-MARIE

Vu la déclaration préalable présentée le 19/10/2024 par Madame POUYEMIDANETTE Julie et par Monsieur COHET Mathis ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la pose de deux fenêtres de toit ;
- sur un terrain situé 8 RUE DES MOULINS A VENT ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 28/02/2008, modifié les 23/07/2015 et 26/11/2020 ;

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une **décision de non opposition**.

SAINTE-MARIE, le 24 octobre 2024
Le Maire, Gérald GROSCLAUDE

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

NOTA BENE :

- La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Sauf cas particuliers, **une déclaration devra être effectuée par les redevables auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de**